

**Le Conseil Municipal se réunira le Mardi 15 décembre 2020 à 19h30  
dans la salle du conseil de Saint Amour Bellevue**

**ORDRE DU JOUR**

1. Décision modificative
2. Chèques CADoc – Délibération
3. Convention de mandat SIVOM – Délibération
4. Raccordement Parcelles 577 et 579 -Délibération
5. Travaux « Route de la Saint Valentin »
6. Collectif « vivre ensemble » - Arrêt de bus
7. Dossier Voirie « Les Poulets » - enquête publique
8. Place des Marcs – signalisation
9. Appartement place des Marcs « attribution »
10. Place des Marcs – Commerce
11. GPS
12. Mobilité durable : Fonds de concours (Vélo + itinéraires cyclables)
13. Site internet (réunion avec le cru).
14. Réunion Syndicat des Eaux Maconnais Beaujolais - travaux 2021.
15. Eglise : le plafond commence à tomber
16. Points Budgets Commune et Place des Marcs – Synthèse
17. Bulletin municipal.
18. Implantation cabane camping POD 480
19. Congés de Noel
20. Questions diverses

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du conseil sous la Présidence de Madame CASBOLT Josiane, Maire.

Convocation du 11 décembre 2020 (( Présent  Excusé (P) Pouvoir))

Mme PERRET Mireille

Mme BERNET Marie José

M. MIDEY Jean-Yves

M. TERRET Maxime

M. TRIBOULET Mathieu

Mme CASBOLT Josiane

Mme GIOVANNONE Christine

Mme CHOMIENNE Laurence

M. BOISSON Claude

Mme CANARD Catherine

M. DE SONIS Joseph

M. BARBET Grégory

Mme HAMET Rachel

M. DURAND Pascal

Mme WILSON Marie-Claude

Mme WILSON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 novembre 2020 : le procès-verbal de la réunion du 03 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

*Madame le Maire souhaite rendre un dernier hommage à Mr DUC Jacques et Mr Peter COOK décédés récemment, deux sanctamoriens emblématiques de la commune.*

# EXTRAIT DU PV DU 15 DECEMBRE 2020

## 1. Décision modificative 4

Suite à un mauvais paramétrage d'Agedi, les flux comptables sur le budget principal n'ont pas pu être intégrés au niveau des opérations « 79 cimetière » et « 147 Place de Marcs ».

### INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2116 - 79	Cimetières	-6 130.00	
2116	Cimetières	6 130.00	
2313 - 147	Constructions	-111 230.00	
2313	Constructions	111 230.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 13 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)**

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Amour Bellevue, les jour, mois et an que dessus.

◆ DE 2020/044

## 2. Chèques CADoc – Délibération

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser des « Cado-Chèques » au personnel communal en fin d'année.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 13 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)**

DECIDE de verser des « Cado-Chèques » pour l'année 2020

La dépense sera imputée à l'article 6257.

◆ DE 2020/045

## 3. Convention de mandat SIVOM – Délibération

Annule et remplace 2020-034 du 24 septembre 2020

Madame le Maire expose à l'assemblée que le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS a depuis sa création la compétence exécution des travaux de voirie. Suite à la suppression des comptes 457, il convient de signer une convention avec le Syndicat pour la réalisation de ces travaux via les comptes 458 au Syndicat et le compte 238 pour la commune.

LE CONSEIL,

**Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)**

**MANDATE** le SIVOM DE LA VALLEE DE L'ARLOIS pour la réalisation et le paiement de l'ensemble des travaux de voirie réalisés sur la commune de Saint-Amour-Bellevue pour l'année 2020 pour un montant maximum de 22 000 Euros.

**AUTORISE** le président à passer les marchés avec les entreprises pour la réalisation des travaux que le SIVOM ne peut effectuer.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le Président du SIVOM.

La liste définitive des travaux réellement effectués sera soumise au vote de l'assemblée au plus tard en N+1.

◆ DE 2020/046

## 4. SYDESL

Un peu d'histoire : Le **Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire** réunit depuis 1947 l'ensemble des communes du département pour organiser et coordonner la distribution publique d'électricité.

Au fil des années ses métiers ont évolué et le SYDESL propose désormais aux communes et intercommunalités des services et dispositifs d'accompagnement dans les domaines de l'énergie, des réseaux, de la transition énergétique et de la solidarité.

- **Raccordement Parcelle 577 et 579 - demande 385077**

Madame le Maire expose à l'assemblée la demande transmise au SYDESL par ENEDIS-ARE pour le raccordement des parcelles 577 et 579.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

**ACCEPTTE** la demande de travaux au SYDESL par ENEDIS-ARE pour le raccordement des parcelles 577 et 579

**DIT** que ces travaux seront pris en charge par le demandeur

◆ DE 2020/047

- **Enfouissement du réseau Télécom BTS P. LE PLATRE (Place du Plâtre) - Dossier : 385069 RDP**

Le SYDESL a étudié le coût pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux de télécommunications « Place du Plâtre »

Le coût des travaux télécom est de : 19 762 € TTC

Par ailleurs, il est précisé que pour les opérations spécifiques « environnement » comme celle-ci, le renoncement à réaliser l'enfouissement des réseaux de télécommunication en même temps que les réseaux électriques, pour quelque raison que ce soit, entrainera de facto l'annulation complète de cette opération, celle-ci n'étant dès lors plus en adéquation avec la loi de juin 2004 relative à l'économie numérique et les dispositions adoptées par le SYDESL.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5216-5 et L. 5211-17,

La commune adhère au principe de mutualisation du produit de la redevance du domaine public par les réseaux et ouvrages de télécommunications. La participation de la commune pourrait être diminuée du montant d'une éventuelle aide financière accordée dans les conditions décidées par le Comité syndical du SYDESL. A ce jour, cette aide s'élève à 50 % du coût réel de la dépense.

Le coût des travaux d'enfouissement des réseaux télécom « Place du Plâtre » s'élève :	19 762 TTC
Participation SYDESL (50 % du cout réel de la dépense)	9 881 TTC
<b>Reste à la charge de la commune</b>	<b>9 881 TTC</b>

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, en particulier la loi sur l'économie numérique du 21 juin 2004, et la convention passée entre le SYDESL et ORANGE, le coût des travaux de génie-civil est à la charge de la commune.

A ce titre, la commune va demander un étalement pour les travaux sur 5 ans :

Cet exposé entendu, LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 14 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

**ADOpte** le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) ;

**DONNE** son accord à la contribution communale d'un montant approximatif de 9 881 € TTC

**DIT** que cette contribution communale inscrite au budget communal au chapitre 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;

◆ DE 2020/048

## • Projet éclairage public concomitant aux travaux intitulés « BTS P. Le Plâtre (Place du Plâtre)

Le Syndicat Départemental d'Energie (SYDESL) a étudié et chiffré le projet d'éclairage public « Place du Plâtre » dossier n °385069 RDP.

Cet exposé entendu, LE CONSEIL demande à reporter cette délibération pour les raisons suivantes :

- L'aménagement de la place du Plâtre est trop prématuré
- Les lampadaires installés sur la place des Marcs dénatureraient l'harmonie de la Place du Plâtre
- Il y a d'autres éclairages qui paraissent plus insalubres et manquant comme l'entrée du village
- Pourquoi ne pas remettre en état et aux normes l'éclairage actuel
- il n'y a pas assez de choix de design pour se prononcer

Avant toute nouvelle décision, Monsieur Chambard du SYDESL, viendra expliquer aux membres de la commission bâtiments communaux, les objectifs de ces aménagements.

## 5. Travaux « Route de la Saint Valentin »

Petit rappel : il est convenu avec le Département et les services de la « Direction des Routes » d'échanger la route de la Saint Valentin (qui est départementale et qui deviendra communale) contre la Rue de la Place des Marcs (qui est communale et qui deviendra départementale).

Avant de procéder à cet échange, le Département et les services de la « Direction des Routes » ont entrepris le chantier de rénovation de la route de la Saint Valentin.

Ces travaux ont eu lieu le 7 décembre.

Une couche de roulement a été appliquée, les bas côtés ont été remblayés par les services du SIVOM. Une couche de finition avec graviers sera réalisée au printemps.

L'information de la date des travaux a été relayée sur Panneau Pocket.

Les travaux ont été pris en charge en totalité par le Département.

## 6. Collectif « vivre ensemble » - Arrêt de bus

Afin de donner suite au courrier du collectif « Vivre ensemble » à Saint Amour Bellevue du 11 octobre 2020, la commission s'est réunie place du plâtre le 6 novembre à 14 heures, avec Monsieur DA COSTA de la DRI.

Après avoir fait le tour des différentes options :

- Place du Plâtre « Poterie » ,
- Place des Marcs,
- Place du Plâtre (restaurants),

Plusieurs propositions ont été évoquées.

La MBA en charge des transports scolaires a mandaté la SPL ((Société Publique Locale Bourgogne Franche Comté), qui a proposé d'autres options, en tenant compte de l'arrêt de la Piat dont la dangerosité est avérée.

L'étude étant en cours, aucun changement n'interviendra dans l'immédiat.

## EXTRAIT DU PV DU 15 DECEMBRE 2020

- il propose de mettre un abribus devant la poterie, de demander aux parents de déposer les enfants de la Piat à l'arrêt de bus de la poterie.

### 7. Dossier voirie « Les Poulets » - enquête publique

Concernant ce dossier, un protocole d'accord est en cours chez Maître Delayat. Toutefois, s'agissant d'une cession de partie de parcelle du domaine public, il semble nécessaire de procéder à une enquête publique. Une demande de confirmation est en cours à l'Association des Maires de France. Cette procédure est lourde administrativement et coûteuse.

### 8. Place des Marcs – signalisation

Après plusieurs réclamations de M. Riondet, celui-ci préconise qu'il soit apposé sur le béton désactivé un stationnement interdit ou éventuellement sur le panneau d'interdiction de stationner le signe « enlèvement véhicule ».

Après renseignement auprès de la gendarmerie, ceux-ci nous conseillent d'apposer une signalisation au sol.

### 9. Appartement place des Marcs « attribution »

Les deux appartements sont loués

### 10. Place des Marcs – Commerce + changement d'horaires La poste

Le commerce N°2 est installé, le bail commercial est signé et le commerce « au fil du temps » a pu démarrer son activité le 1er décembre. Les autorisations d'ouverture et d'accessibilité sont obtenues.

L'Agence communale ne sera déménagée que début janvier, suite aux congés de fin d'année.

Les horaires d'ouverture changeront afin d'être en harmonie avec les horaires de la boulangerie à savoir :

Lundi, mardi, mercredi inchangés

Jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h00

### 11. GPS

La numérotation des rues s'est faite en 2016. Seulement la recherche par GPS de localisation ne se fait pas correctement. Un travail de recherche sur un site communiqué par la poste va être entrepris, afin de résoudre ce problème.

### 12. Mobilité durable : Fonds de concours (Vélo + itinéraires cyclables)

Mâconnais Beaujolais Agglomération souhaite soutenir les projets d'équipement de ses communes membres. Par délibération du 15 octobre 2020, elle met ainsi en place un fonds de concours pour une durée de 6 ans, permettant de soutenir le « **développement des itinéraires cyclables sur son territoire** ».

La commune de Saint Amour n'a pas de projets pour le moment.

#### Place des marcs :

Les demandes de fonds de concours auprès de la MBA ont été validés par le conseil communautaire.

A cet effet, la commune de SAINT-AMOUR-BELLEVUE se voit attribuée un fonds de concours, d'un montant de :

- 27 400 € dans le cadre du fonds de concours « Aide au développement local »
- 43 445,80 € dans le cadre du fonds de concours « Voirie »

## EXTRAIT DU PV DU 15 DECEMBRE 2020

Ils permettront de compenser les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de la Place des Marcs, tant en voirie qu'en aménagement des espaces verts.

### 13. Site internet (réunion avec le cru).

le Cru Saint Amour a décidé d'utiliser les fonds aloués par l'ODG afin de construire leur propre site. Un lien sera mis en place afin que l'internaute puisse se connecter soit sur le Cru à partir du site communal ou sur la commune à partir du Cru.

### 14. Réunion du Syndicat des Eaux Maconnais Beaujolais - travaux 2021.

Suite à la réunion du syndicat des Eaux Maconnais Beaujolais :

Les travaux prévus en 2021 sur la commune de Saint Amour Bellevue seront :

- Saint Amour La ville/ Juliéna : les capitans – chemin des champs grillés.
- Saint Amour/Saint Vérand

Renouvellement d'anciennes canalisations.

Tous les ans 700 000 euros de travaux sont répartis sur les communes membres

Un plan de la commune de Saint Amour Bellevue a été demandé afin d'avoir une idée précise de l'état de toutes les canalisations de la commune.

Le Château d'eau de Saint Amour est en mauvais état et va nécessiter des travaux importants.

### 15. Eglise : le plafond commence à tomber

Suite à la découverte de gouttières, le plafond de l'église se détériore par endroits. Il s'avère que des travaux de restauration vont devoir être entrepris. Une demande de devis est en cours auprès d'entreprises compétences. Restera à trouver les fonds nécessaires à cette restauration. Peut-être serait-il opportun de lancer un appel à souscriptions.

### 16. Points Budgets Commune et Place des Marcs – Synthèse

#### **Budget de fonctionnement**

Après pointage des comptes de la situation comptable au 08/12/2020, il ressort que le budget de fonctionnement est tenu, pas d'anomalie à signaler.

L'abonnement Télécom Orange (mairie, écoles, la poste et la cantine ...) semble élevé, demande de revue à la baisse, en faisant jouer la concurrence. .

Ce budget reste toutefois marqué par la crise sanitaire avec des dépenses supplémentaires liées à l'achat de masques et gel hydro alcoolique. Il ressort également une diminution des recettes de location de la salle des fêtes avec l'annulation des mariages et autres fêtes de famille. Peu de confirmations de mariage en 2020, suite à la COVID.

#### **Budget d'investissement**

Pas d'événement exceptionnel à signaler qui n'aient pas été prévu au budget initial.

On retrouve dans les dépenses d'investissement les échéances de remboursement des emprunts, les dépenses de voiries du Sivom, l'achat d'un nouveau lave-vaisselle pour la cantine (refacturé au 2/3), la fourniture et pose des cavurnes pour le cimetière.

#### **Travaux Place des Marcs**

## EXTRAIT DU PV DU 15 DECEMBRE 2020

Projet presque achevé, les logements sont attribués et les locaux commerciaux occupés. Belle réalisation avec une nouvelle place pour Saint-Amour et un nouveau lieu de vie pour ses habitants sur un très bel emplacement.

C'était un projet ambitieux pour notre petite commune. A ce stade il convient de remercier très chaleureusement Mr Douglas Wilson qui a suivi les travaux avec bienveillance et professionnalisme. Son aide a été très précieuse.

Une ligne de trésorerie a été demandée pour honorer les factures restantes en attendant le versement des subventions accordées.

Par rapport au budget initial, nous avons eu des dépenses supplémentaires :

- Installation de la Poste et du commerce du milieu.
- Branchements (Enedis ...), Raccordements divers ...
- Achat des panneaux de signalisation pour la circulation des véhicules
- Plan d'évacuation sécurité ...

Ces dépenses sont couvertes par les subventions.

A noter que l'investissement pour la construction des toilettes publiques est reporté.

Pour conclure la trésorerie est saine à ce jour.

Coût total des travaux Place des Marcs (HT) :

Estimé	818 K€	Réalisé	858 K€
--------	--------	---------	--------

Subventions :

Estimé	498 K€	Réalisé	538 K€
--------	--------	---------	--------

Les frais d'installation de la poste et du commerce du milieu n'étaient pas prévus initialement dans l'aménagement.

Ils ont été compensés par des subventions complémentaires.

Contribution Autofinancement : 147 K€

Prêt CRCA sur 15 ans - 1.46 % - 450 K€

Revenus locatifs

Estimé	3.000 €	Réalisé	2.950 €
--------	---------	---------	---------

Remboursement prêt

Estimé	2.800 €	Réalisé	2766 €
--------	---------	---------	--------

### 17. Bulletin municipal.

Le bulletin est en cours de réalisation malgré cette année difficile et peu de manifestations auprès des associations. Marie Claude Wilson, Catherine Canard et Christine Giavanonne sont aux manœuvres.

### 18. Implantation cabane camping POD 480

Une demande de cabane camping a été demandée en zone AC.

- Présentation du projet.
- Le service instructeur : les Habitations Légères de Loisirs ne sont pas autorisées

### 19. Congés de noel

Sécrtariat de mairie du jeudi 24 décembre 2020 au 01 Janvier 2021 inclus

# EXTRAIT DU PV DU 15 DECEMBRE 2020

---

La poste du lundi 21 décembre 2020 au 01 Janvier 2021 inclus

Agent technique du lundi 21 décembre 2020 au 01 Janvier 2021 inclus (sauf astreinte neige)

## 20. Questions diverses

### ➤ Problème chaudière logement PERRIER HEMELSOET

Les locataires n'ont pas de chauffage depuis bientôt un mois.

La société de dépannage a mis à disposition des petits radiateurs électriques, qui augmentent fortement leur consommation d'électricité.

Les locataires seront indemnisés sur la différence des frais occasionnés.

- **Le SIVOM**: transmet le devis concernant l'approvisionnement d'enrochement pour le stationnement sur le terrain de boules : 1 406.00 €.

**Date du prochain CM** : à définir ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**

